

conséquences, ce problème ne se poserait pas actuellement. S'ils avaient adopté cette attitude, je suis sûr que nous aurions maintenant des preuves abondantes pour répliquer aux arguments du gouvernement fédéral.

Je suis le premier à convenir que les recettes provenant des ressources naturelles ont été incluses dans la formule de péréquation en 1961, sous un gouvernement que j'appuyais. Il n'en reste pas moins que je m'y étais opposé. L'Alberta est la seule province qui s'en trouvait désavantagée. L'argument que moi-même et d'autres n'avons pu réfuter alors, c'est que l'accord de 1957, qui rangeait l'Alberta parmi les provinces pauvres, était en vigueur en 1958 et en 1959, lorsque son gouvernement a jugé à propos de verser des dividendes de 11 ou 12 millions de dollars chaque année. La province recevait alors de l'État fédéral des subventions de 17 ou 18 millions de dollars. Il en est résulté une situation inexplicable.

Je me souviens avoir essayé d'appuyer cette attitude au cours d'une discussion avec mes collègues, mais on ne disposait tout simplement pas de contre-preuves à l'appui. Tant que l'Alberta était considérée comme une province pauvre et qu'elle versait en même temps un dividende absurde, il n'y avait pas lieu de discuter. A cause de cette folle erreur politique de la part du Crédit social en Alberta, nous ici, qui avions de bonnes raisons de discuter cette distinction entre les recettes-capitales et les revenus provenant des ressources naturelles, avons perdu beaucoup de terrain.

Je tiens à rappeler aux députés que la prospérité de l'Alberta découlait d'un état de chose plutôt anormal, c'est-à-dire la situation qui existait lors de la guerre de Corée et après la crise de Suez. Je dirai à tous les députés, y compris ceux de l'Alberta, que s'il se produisait une situation analogue à celle qui existait après la crise de Suez, tenant compte que l'Alberta est présentement sur le point de mettre en valeur ses sables bitumineux, les recettes de cette province pour la dernière décennie seraient peu de chose par rapport à celles que le gouvernement provincial pourrait toucher au cours des dix prochaines années. C'est aussi sûr que de dire que le soleil se lèvera demain. Ce sont là des réalités économiques. L'Alberta a eu de la chance. Je ne cherche pas à excuser les habitants de l'Alberta, mais je tiens à rappeler à tous que Dieu plaça le pétrole et le gaz sous le sol des plaines, des coteaux et des montagnes de l'Alberta, et que l'homme les découvrit au moment opportun.

**Une voix:** Nous ne l'ignorons pas.

**L'hon. M. Lambert:** Apparemment, certains défenseurs du Crédit social estiment que la prospérité est venue de l'exercice créditiste d'une sagesse suréminente.

**L'hon. M. Gordon:** Monsieur le président, puis-je poser une question à l'honorable représentant? Je croyais que le Parlement fédéral avait mis ces ressources, particulièrement le pétrole et le gaz, à la disposition de l'Alberta.

**L'hon. M. Lambert:** Le ministre fait probablement allusion à l'accord de 1932, point culminant de la Confédération conclue en 1905. Il doit cependant se rappeler qu'il nous demande d'approuver l'article 3 du présent bill qui constitue, à son avis, l'application partielle de l'esprit de l'Acte confédératif conclu avec Terre-Neuve, en 1949. Ne discutons pas de sémantique. L'Ontario et le Québec, ont eu leurs ressources naturelles.

**L'hon. M. Gordon:** Je ne m'en plains pas.

**L'hon. M. Lambert:** Permettez-moi de signaler au ministre, dont la connaissance en histoire constitutionnelle est un peu fantaisiste, quand en 1932 il ne s'agissait que d'un transfert d'administration, parce qu'il y avait engagement moral à remettre à la Saskatchewan et à l'Alberta la propriété des ressources naturelles, une fois que ces provinces seraient devenues aptes à les administrer. C'était la mise en œuvre, sous un gouvernement conservateur, d'un droit revenant à la population de l'Alberta et de la Saskatchewan. Je ne vais pas nier que certains avantages sont peut-être en perspective pour les gens de certaines provinces; je suis persuadé que l'honorable député du Yukon et l'honorable député des Territoires du Nord-Ouest vont insister, en temps utile, pour que les habitants de leurs territoires reçoivent leur part d'avantages. Tout cela fait partie du processus d'évolution de notre pays.

Quoi qu'il en soit, je suis d'avis qu'en 1961, on en avait contre l'Alberta. Le ministre n'était pas à la Chambre à cette époque, mais en dépit de l'opinion de quelques-uns de mes collègues, j'avais l'impression qu'on éprouvait une certaine irritation vis-à-vis de cette province ploutocrate qu'est l'Alberta.

**L'hon. M. Gordon:** De l'envie tout simplement.

**L'hon. M. Lambert:** Il n'y a pas de plus grande envie que celle qui s'exerce sur le plan économique et ce qui s'est produit consistait, en quelque sorte, en des représailles